

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

RENOUVELLEMENT

PIÈCES A FOURNIR

POUR TOUTES DEMANDES MAJEURS OU MINEURS

- **Pré-demande en ligne** – de 6 mois (numéro) à effectuer sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (<https://ants.gouv.fr>) ou CERFA à retirer en Mairie.
- **Veillez présenter votre ancienne carte d'identité**
- **Si votre carte est périmée depuis plus de cinq ans :**
 - **Votre passeport sécurisé ou votre passeport biométrique** en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans
 - **Si vous ne possédez pas de passeport électronique en cours de validité ou périmé de moins de 5 ans, présentez :**
 - **1 copie intégrale d'acte de naissance moins de 3 mois**, demande à effectuer sur votre commune de naissance si elle n'est pas reliée à COMEDC
 - A la mairie du lieu de naissance si le demandeur est né en France
 - A la sous-direction de l'état civil du Ministère des affaires étrangères, 44941 NANTES Cedex, si le demandeur est né à l'étranger.
 - Sur le site service-public.fr (<https://www.service-public.fr/vosdroits/F1427>)
 - 1 justificatif :
 - **De nationalité** : si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité française.
 - **D'identité avec photo** (carte vitale, permis de conduire)
- **Photo d'identité** : Apporter la planche de photos entière, ne pas la découper.
 **Format 35x45 mm, récente (moins de 6 mois) et parfaitement ressemblante, vous représentant de face et tête nue, sans aucune expression de visage (pas de sourire, bouche fermée, regard fixé sur l'objectif, ni chapeau, barrettes autre fantaisie, grosses boucles d'oreilles).**
Si vous portez des lunettes, il est préférable de les enlever.
- **Justificatif d'état civil si modification nom d'usage, prénoms (acte de naissance actualisé).**

POUR LES MAJEURS

- **Justificatif de domicile** récent moins de 6 mois : avis d'imposition ou de non-imposition, facture d'énergie, de téléphone ou d'eau.
 - **Si hébergé** : attestation sur l'honneur de l'hébergeur avec justificatif domicile et CNI de l'hébergeur.

POUR LES MINEURS

- **Pièce d'identité et justificatif de domicile au nom du parent qui dépose la demande**
- **En garde alternée** : preuve de la résidence alternée (accord entre les parents ou décision du juge) + justificatif de domicile et copie de carte d'identité ou passeport du 2^{ème} parent.

RDV : PAR INTERNET : <https://rendezvousonline.fr>